

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2016

RÉFORME DU SYSTÈME DE RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ - (N° 3601)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF8

présenté par

M. Baert

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer au mot : « accord », les mots « avis conforme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.